

INSCRIPTION

2^{ème} édition

TRAIL
du Ternois

Inscription à retourner avant le mercredi 27 avril 2011

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : F M
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tel : Email :
Club :
N° Licence..... Licence : FFA FFTRIATHLON

M'inscris au Trail **initiation** (9 km) : 5 €
 Trail **découverte** (17 km) : 6 €
 Trail **plaisir** (31 km) : 6 €
 Initiation **Marche Nordique** (10km) : 5€

--> Majoration de 1 € pour les inscriptions le jour de la course

Je joins à mon bulletin d'inscription signé un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an ou une photocopie de ma licence, ainsi que le règlement à l'ordre de : **ODS St Pol**

Bulletin à renvoyer chez : **Mr TROLLÉ Arnaud**
24 rue de fruges
62130 Saint-Pol-sur-Ternoise

Renseignements et règlement de l'épreuve : www.saintpolsurternoise.fr ou 06.76.77.85.59

Je renonce dès aujourd'hui à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, devant l'organisation du Trail du Ternois. Ceci concerne en particulier toute revendication en cas de décès blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve. J'ai bien pris note qu'en refusant de signer cette décharge de responsabilité, l'organisation du Trail du TERNOIS se réserve le droit de refuser ma participation. Je perds alors tous mes droits au remboursement des sommes versés pour participer à l'épreuve. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et y adhère sans réserve.

Autorisation parentale pour les mineurs (9 km uniquement, catégories cadets et juniors):
Je soussigné.....autorise mon fils ou ma fille
.....à participer au 9 km du trail du Ternois 2011

Fait à..... le Signature
Signature précédé de la mention : « lu et approuvé »

REGLEMENT

2^{ème} édition

TRAIL
du Ternois

ARTICLE 1: PARTICIPATION

Sur les 3 parcours : La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans la cadre de la promotion de celle-ci.
L'épreuve longue distance est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 18 ans.

Tout participant au Trail s'engage à fournir soit la copie d'une licence sportive (avec attestation du médecin) soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en Compétition datant de moins d'un an. (Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999)

ARTICLE 2: INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont possibles à partir du bulletin diffusé sur les courses mais également à partir d'un bulletin téléchargeable sur le site www.saintpolsurternoise.fr à partir du 11 avril 2011,

Les inscriptions sur Place seront possibles dans la limite des places disponibles. Toutes inscriptions le jour de l'épreuve sera majoré de 1 €, Les déclarations de forfait doivent être exprimées par lettre recommandée à la mairie de St Pol sur ternoise avant le 27 avril : remboursement des droits versés, ensuite : tout reste acquis à l'Organisation.

ARTICLE 3: RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 1 mai 2011
salle Pierre de COUBERTIN à St pol sur ternoise
Retrait des dossards à partir de 7 heures.

ARTICLE 4: HORAIRES

Accueil à partir de 7h
Départ et Arrivée de la Salle COUBERTIN à St Pol
Départ Trail 31 km à 8h30, Trail 17 km à 9h15 et 9 km à 10h

ARTICLE 5: EQUIPEMENT

Tout participant au TRAIL du TERNOIS devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau type gourde ou poche est obligatoire sur le parcours moyen et grand Trail ainsi qu'un téléphone portable et le plan de la course avec le protocole de secours, (vérification effectuée avant le départ).

ARTICLE 6: BALISAGE et PARCOURS

Le balisage au sol sera effectué de couleur rose avec de la peinture écologique sur des piquets, ainsi que par des panneaux indicateurs aux changements de direction .

Le parcours empruntera des propriétés privées (bois d'Hernicourt, Belval et Troisvaux, ainsi que des pâtures et des chemins privés) pour lesquelles l'organisation a spécifiquement reçu l'accord de les traverser mais qui, en toute autre circonstance, sont interdits de parcours.

ARTICLE 7: SECURITE

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques. L'assistance médicale sera composée de la croix Rouge et sera là pour vous avant la course, sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. un remboursement sera alors effectué.

ARTICLE 8: RAVITAILLEMENT

Le TRAIL du TERNOIS est une épreuve en autosuffisance partielle (esprit Trail).

Sur les parcours 31 km et 17 km = 1 ravitaillement

A l'arrivée un ravitaillement sera également disponible pour tous.

ARTICLE 9: CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Une Tombola sera effectuée parmi les concurrents à l'arrivée. La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation et remise en jeu.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.

Un classement individuel sera effectué. Un trophée sera remis au premier homme et femme de chaque catégorie Senior et vétéran

ARTICLE 10: SANCTIONS

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritus, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (aucune réclamation possible) et devra aller ramasser ses détritus. Le projet de TRAIL du TERNOIS s'inscrit dans le respect du développement durable, vous aurez pour obligation de trier vos déchets lors des ravitaillements dans les cartons appropriés (biodégradable, recyclable et autres)

ARTICLE 11: ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.